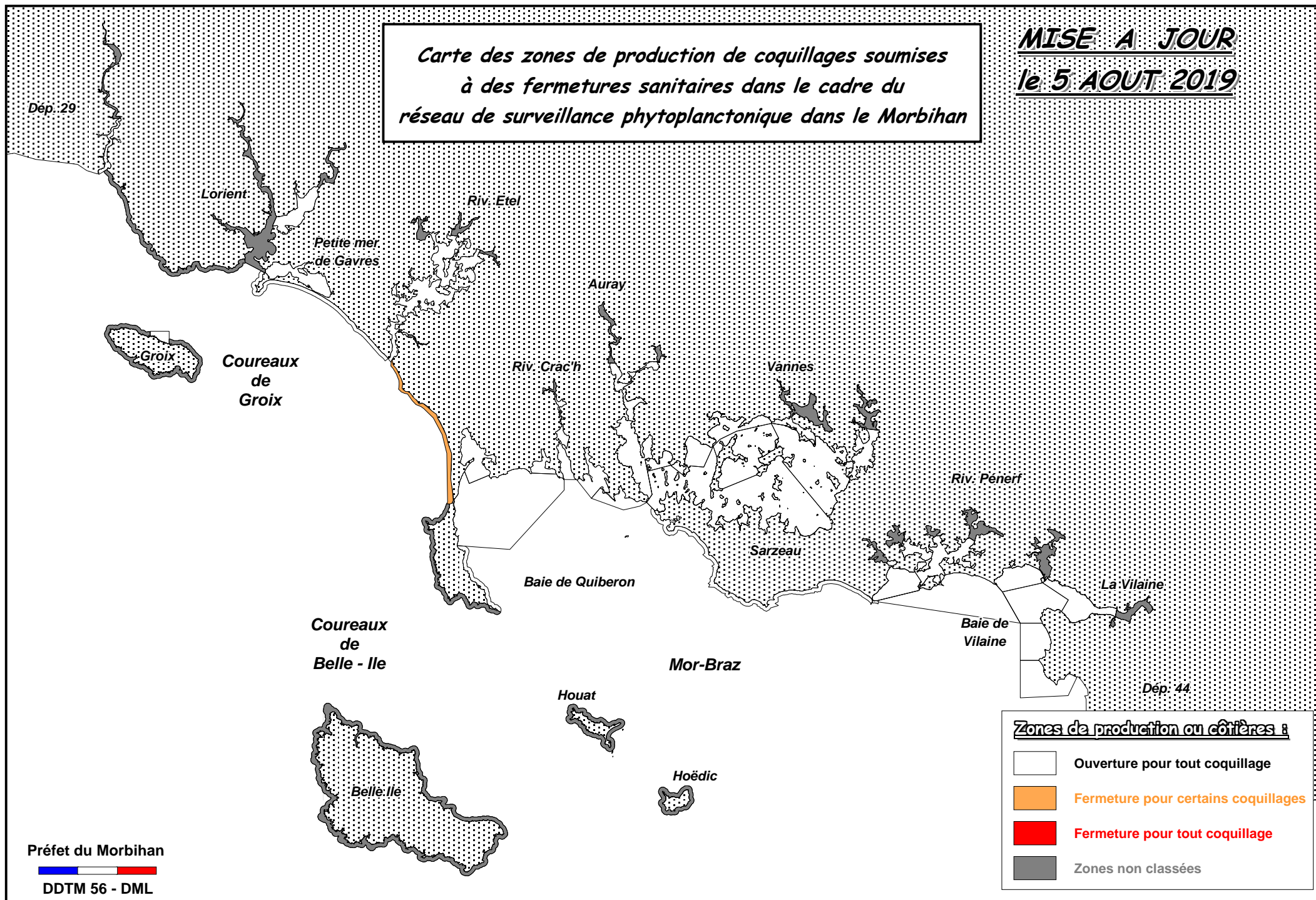


*Carte des zones de production de coquillages soumises  
à des fermetures sanitaires dans le cadre du  
réseau de surveillance phytoplanctonique dans le Morbihan*

**MISE A JOUR**  
**le 5 AOÛT 2019**



Préfet du Morbihan  
DDTM 56 - DML

**Zones de production ou côtières :**

- Ouverture pour tout coquillage
- Fermeture pour certains coquillages
- Fermeture pour tout coquillage
- Zones non classées

( Carte établie à titre d'illustration. Pour les limites de zones, se référer au texte de l'arrêté préfectoral de classement sanitaire du 29 septembre 2017. )